

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 AOUT 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix août à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pechabou, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Dominique SANGAY, Maire.

Date de la convocation : 4 août 2017

Présents : Dominique SANGAY, Jean-Christophe RIVIERE, Jean-Louis IMBERT, Francis DESPLAS, Haleh CHARABIANI, Josiane ROUMAGNAC, Béatrice NOUVEL, Olivier De FILLIPIS, Christelle PERTUZE, Christina MAGNE, Sébastien SOUM

Absents excusés : Xavier ISNARD, Georges KARSENTI, Myriam BONNET, Sandrine BARRERE, Muriel CHEVALIER, Laurent SABATER, Pascal PIECOUP, Blandine MARIE

Procuration : Blandine MARIE a donné procuration à Francis DESPLAS

Secrétaire de séance : Christelle PERTUZE

Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures 45.

Elle donne lecture de l'ordre du jour :

I – Contribution financière de la commune pour l'extension du réseau électrique dans le cadre de l'instruction du permis de construire SCCV « La Dansière » ;

I – Contribution financière de la commune pour l'extension du réseau électrique dans le cadre de l'instruction du permis de construire SCCV « La Dansière » ;

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'un permis de construire a été déposé par SCCV « La Dansière » pour la construction de 17 logements à usage d'habitation sur la parcelle cadastrée section AC n°01 sise 34 avenue d'Occitanie.

Les services d'ENEDIS ont été consultés et il en résulte qu'une extension du réseau électrique, sous maîtrise d'ouvrage d'ENEDIS, est nécessaire pour raccorder cette parcelle dont 150 mètres sur le domaine public sont en dehors du terrain de l'assiette. Le chiffrage réalisé par ENEDIS donne un montant de travaux de 15 714.50 € HT pour l'extension, hors terrain d'assiette de l'opération.

Monsieur Imbert précise qu'il a pris contact avec les services d'ENEDIS et qu'il sera présent lors de la visite du technicien sur le terrain afin d'apprécier les besoins en travaux.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser Madame le Maire à prendre en charge la dépense pour l'extension du réseau électrique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise la prise en charge financière pour l'extension du réseau électrique d'un montant de 15 714.50 € HT ;
- Prend acte que les crédits sont disponibles au Budget de la commune ;

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverse, la séance est levée à 20 heures 15.